Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 23/07/2025
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

CAUDRY

VILLE DE CAUDRY

DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE
CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE
LES VIRTUOSES du 26/10/2025 à 20h30

Décision n° PC2025 - CC014

Le Maire de la Ville de Caudry, Frédéric BRICOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122.22,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment son article R2194-7,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mai 2020 modifiée les 7 septembre et 16 novembre 2020 portant délégation par le Conseil Municipal au Maire de certaines attributions,

Considérant l'organisation de spectacles dans le cadre de la saison culturelle 2025/2026,

Considérant la proposition formulée par la production/compagnie « VIRTUOSES & COMPAGNIE », domiciliée au 78 rue des frères Vandenbrouck 59193 ERQUINGHEM-LYS, représentée par M Bernard HAMEAU en qualité de Président pour l'organisation de la représentation du spectacle « LES VIRTUOSES EN PLEINE TEMPETE » le vendredi 26 septembre 2025 à 20h30 au Théâtre Municipal de Caudry sis Place du Général De Gaulle, 59540 CAUDRY,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le contrat de cession et la fiche technique proposés par la production/compagnie « VIRTUOSES ET COMPAGNIE », tels qu'annexés à la décision.

Article 2 : D'approuver le montant global de la prestation s'élevant à 10 400 € 00 TTC.

Article 3 : De préciser que, sauf exception formulée dans le contrat, les dépenses annexes (droits divers liés au spectacle, transports, hôtel, restauration, location de matériel scénique, mise à disposition de techniciens du spectacle, et tout élément nécessaire à l'exploitation du spectacle) seront à la charge de la Commune de Caudry.

Article 4 : De faire de la présente décision l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal et de la publier sur le site internet de la Ville de Caudry

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable publique sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
17 JUIL. 2025

Fait à CAUDRY, le 3 juillet 2025

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr , dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

VIRTUOSES & COMPAGNIE
Production et Diffusion
78 rue des frères Vandenbrouck
59193 ERQUINGHEM-LYS
Licences : 2-1062202, 3-1062201

CONTRAT DE CESSION
DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE
(Non assujettie à la TVA)

Entre les soussignés :

L'association VIRTUOSES ET COMPAGNIE
Située 78 rue des frères Vandenbrouck 59193 ERQUINGHEM-LYS
et représentée par Bernard Hameau en sa qualité de Président
disposant des licences 2-1062202 et 3-1062201
N° SIRET : 788 683 290 00027 Code APE : 9001Z
Ci-après dénommé **LE PRODUCTEUR** d'une part

Et

Ci-après dénommé **L'ORGANISATEUR** d'autre part

VILLE DE CAUDRY
PLACE DU GENERAL DE GAULLE -59540 CAUDRY
Représenté par : FREDERIC BRICOUT
En sa qualité de : MAIRE
N° SIRET : 215 901 398 000 10 Code APE : 8411Z
Licences : 1-1115723 ET 3-1000568

Contact Organisation: Pierre GRASSART
Tél : 06 78 19 43 69
Mail : regisseur@pole-culturel.caudry.fr

Il est exposé ce qui suit :

A - LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France du spectacle intitulé « LES VIRTUOSES EN PLEINE TEMPÊTE », d'une durée d'1h30 environ sans entracte, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes et intervenants nécessaires.



DIFFUSION
Tél. : +33 (0)6 36 15 31 44
Mail : booking@lesvirtuoses.com

www.lesvirtuoses.com

B.H

F.B

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

B - L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disposition du lieu dont le PRODUCTEUR déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET
LE PRODUCTEUR s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après, plusieurs représentations du spectacle **LES VIRTUOSES EN PLEINE TEMPÊTE,** dans le lieu précité :

Nombre de représentation(s) : 1
Date(s) et horaire(s) : **VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**
Lieu et adresse complète : THEATRE – PLACE DU GENERAL DE GAULLE – 59540 CAUDRY
Jauge de la salle : 500

L'organisateur mettra à disposition le théâtre pour des répétitions les **MERCREDI 24 ET JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 DE 8H À 20H.**
La pré installation technique se fera en amont par l'organisateur.

Article 2 : CONDITIONS FINANCIERES
L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR sur présentation d'une facture, les montants suivants :

- **une somme de 8400 € (Huit mille quatre cents euros)** en contrepartie de la cession du spectacle (TVA non applicable) et de la location de la salle les mercredi 24 septembre et jeudi 25 septembre 2025.
- **2000€ (deux mille euros)** technique complémentaire incluant les instruments de musique, les compléments lumière, le camion poids lourd, 1 régisseur son et 1 régisseur lumière.

Le règlement des sommes dues au PRODUCTEUR par L'ORGANISATEUR sera effectué selon les échéances suivantes :
- le montant de 10 400 **€ (Dix mille quatre cents euros)** sur présentation d'une facture, **par virement selon les délais en vigueur et au plus tard dans les 30 jours après la représentation.**

Les informations relatives à l'enregistrement de la facture via le logiciel CHORUS PRO seront à communiquer au PRODUCTEUR au plus tôt (Bon de commande / Numéro d'engagement / numéro de marché…).

Le producteur atteste que le spectacle faisant l'objet du présent contrat a été publiquement joué moins de 140 fois.

Article 3 : VOYAGES – HÉBERGEMENT - REPAS

L'ORGANISATEUR fournira :

- 14 repas au total pour 7 personnes midi et soir (dont deux végétariens) le jour de la représentation.
- un catering en loge selon convention technique pour 7 personnes : pain, fruits frais, biscuits, fruits secs, boissons…le jour de la représentation.

Article 4 : OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

B.H

F.B

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

LE PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. En sa qualité d'employeur, il assumera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises du personnel attaché au spectacle et engagé par lui. Il appartient au PRODUCTEUR de solliciter en temps utile auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi et les déclarations d'embauche (DPAE). LE PRODUCTEUR s'engage à fournir à L'ORGANISATEUR une attestation de sa qualité d'employeur ainsi qu'une attestation des organismes sociaux auxquels il cotise.

LE PRODUCTEUR assume en outre la responsabilité de la fourniture et du transport des instruments, costumes, accessoires et d'une manière générale de tous les éléments nécessaires à la représentation autres que ceux éventuellement mis à la charge de l'organisateur par le présent contrat.

Le PRODUCTEUR s'engage à respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité du spectacle qu'il fournit.

Le PRODUCTEUR fournira en annexe une convention technique précisant les conditions techniques générales prévisionnelles et les conditions d'accueil et de restauration de son personnel sur le lieu de représentation.

Article 5 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'accord technique sera effectué en fonction des besoins du spectacle spécifiés dans la convention technique jointe au contrat de cession et en accord avec le régisseur du spectacle. L'ORGANISATEUR déclare en avoir pris connaissance et en accepter l'ensemble des clauses.

L'ORGANISATEUR fournira le lieu de la représentation en ordre de marche y compris le personnel nécessaire aux déchargement et rechargement, aux montage et démontage, et au service des représentations et le personnel technique spécifié dans la convention technique. L'ORGANISATEUR, en sa qualité d'employeur, assumera les rémunérations, versement des charges sociales et fiscales de ce personnel.

L'ORGANISATEUR assurera en outre le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité éventuel, catering. D'une manière générale, il s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité.

L'ORGANISATEUR aura à sa charge **les droits d'auteur** et en assurera le paiement (forfait SACD/SACEM 12%). Il prendra également à sa charge, si elle est due, la taxe fiscale perçue au profit de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé ou du CNM.

Article 6 : CONTRAT TECHNIQUE

Le contrat technique fait partie intégrante du présent contrat. Il devra être impérativement retourné et signé.
Toute modification des conditions d'accueil devra être impérativement signalée au PRODUCTEUR avant la signature des contrats. Le non-respect du contrat technique entraînerait l'annulation du contrat à la charge de L'ORGANISATEUR.

Article 7 : ASSURANCES

Le PRODUCTEUR est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu, notamment en matière de responsabilité civile. Il sera responsable de la protection et du gardiennage du matériel et véhicules appartenant au PRODUCTEUR.

Article 8 : PUBLICITÉ

En matière de publicité, l'ORGANISATEUR utilisera les visuels, logos et photographies fournis par le PRODUCTEUR sur tous les supports de communication (affiches, tracts, programme, billets...). En outre, il observera scrupuleusement les mentions obligatoires (crédits photos indiqués dans le nom des fichiers photos).

B.H

F. B

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

À réception du présent contrat, LE PRODUCTEUR s'engage à fournir à L'ORGANISATEUR les éléments et renseignements suivants :

- Texte de présentation du spectacle
- Photographies couleurs du spectacle et des artistes

Merci de recommander le spectacle sous l'appellation « spectacle musical tout public », ou « familial », mais d'éviter l'appellation « jeune public », qui n'est pas le seul public visé par cette création.

Article 9 : VIDÉO, PHOTO, PRESSE

Toute prise de photos ou vidéos des représentations objet du présent contrat, nécessite un accord préalable particulier.

Les photos et vidéos sont strictement interdites au public pendant le spectacle, particulièrement en raison des flashs, certaines scènes faisant appel à des effets de magie basés sur la lumière. En cas de prise de photos, le service de sécurité ou l'équipe d'accueil de la salle devra intervenir ou consigner si besoin l'appareil.

Pour la presse, les photos sont autorisées durant les 30 premières minutes STRICTEMENT SANS FLASH. Les enregistrements vidéo sont autorisés durant les 30 premières minutes, STRICTEMENT SANS TORCHE OU SOURCE LUMINEUSE.

Nous restons disponibles pour toute proposition d'interview ou actions de communication en amont du spectacle. Merci de nous informer des demandes d'interview en précisant les coordonnées directes des journalistes.

Article 10 : MERCHANDISING / DEDICACES

Prévoir un emplacement avec une table et un éclairage pour le stand merchandising / dédicaces. Il devra être idéalement situé par rapport à la sortie du public, éclairé et équipé d'une grande table et de chaises.

Article 11 : EXONERATIONS

L'ORGANISATEUR mettra à disposition du PRODUCTEUR 10 invitations par représentation, idéalement situées en salle et comptabilisées dans la jauge totale. Le nombre total et les noms des invités seront communiqués à L'ORGANISATEUR au plus tard le matin de la représentation.

Article 12 : LOI ET ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat est régi par la loi française. Le français est la langue faisant foi quant à l'interprétation du document.
Si aucune solution amiable de report n'est trouvée, toute annulation du fait de L'ORGANISATEUR au maximum un mois avant la date de représentation indiquée dans le présent contrat, entraînerait pour ce dernier l'obligation de verser au PRODUCTEUR une indemnité égale à 1/3 du montant de la facture mentionnée, à titre de pénalités forfaitaires et irréductibles, sans préjudice d'éventuel autres recours pour faire valoir des droits et/ou des dommages subis par l'autre partie.
A moins d'un mois de la représentation, l'indemnité sera alors de 2/3 du montant de la facture mentionnée.
Toute annulation du fait du PRODUCTEUR entraînerait pour ce dernier l'obligation de verser à L'ORGANISATEUR une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés et justifiés dont le montant ne saurait être supérieur au montant de la facture mentionnée.

En fonction de l'évolution des directives gouvernementales concernant la crise sanitaire, les deux parties s'engagent à trouver un accord amiable et favoriser le report de date.

B.H

F-B

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

Article 13 : VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat, signé par l'un des contractants, devra être retourné par le second contractant dans les quinze jours ouvrables suivant la date de la première signature, le cachet de la poste faisant foi. Au-delà du délai indiqué, le premier signataire est en droit de se considérer comme dégagé de toute obligation. A dater de la signature du deuxième contractant, les clauses d'annulation s'appliquent.

Article 14 : COMPÉTENCE JURIDIQUE

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du conseil des tribunaux de Lille seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Il appartient à l'organisateur de respecter chacune des clauses du contrat de cession et du contrat technique, ainsi que toutes les demandes spécifiques et adaptations mises en place par le régisseur du spectacle.

Contrat fait en 2 exemplaires le MARDI 24 JUIN 2025

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » et paraphe à chaque page du contrat.

L'ORGANISATEUR Le 03/07/2025

Signature et cachet

Le Maire
Frédéric

VILLE DE CAUDRY (NORD)

LE PRODUCTEUR
VIRTUOSES ET COMPAGNIE
Représentée par Bernard Hameau

CIC Nord Ouest

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
30027	17015	00020897501	78	EUR	CIC ARMENTIERES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	3002	7170	1500	0208	9750	178	CMCIFRPP

Domiciliation
CIC ARMENTIERES
1 RUE DU MOULIN
REPLI TRAVAUX
59280 ARMENTIERES
03 20 18 77 70

Titulaire du compte (Account Owner)
VIRTUOSES ET COMPAGNIE
78 RUE DES FRERES VANDENBROUCK
59193 ERQUINGHEM LYS

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte.Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

B.H

F.B

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

CONVENTION TECHNIQUE
LES VIRTUOSES – EN PLEINE TEMPÊTE



Un spectacle de : Julien et Mathias CADEZ

Cette fiche technique vous informe sur les caractéristiques techniques indispensables pour l'accueil de ce spectacle.
La représentation dure **1h40** et **ne comporte pas d'entracte**.
Temps de montage 2 services / Temps de démontage 1 service

Bon pour accord pour l'ensemble
des termes de la convention technique.

Le 03/07/2025
Le Maire

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Fabienne BRICOUT

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

LA TROUPE :

LES ARTISTES

Anna **GAGNEUR**
Julien **CADEZ**
Mathias **CADEZ**

L'EQUIPE TECHNIQUE

- François **CLION :**
RG, lumière, camion
TEL : 06 81 96 47 74
MAIL : technique@lesvirtuoses.com

-Anthony **RZEZNICKI**
Régisseur plateau, camion
TEL : 07 83 18 21 42
Mail : rzeznickianthony@live.fr

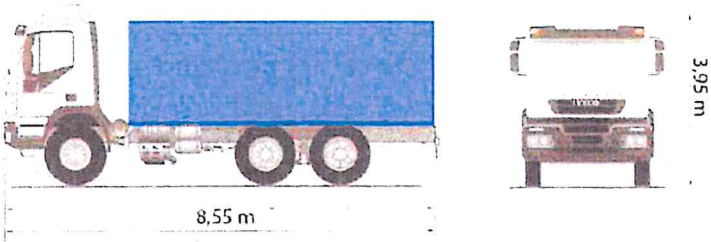
-Anthony **COUDEVILLE**
Régisseur plateau
TEL : 06 46 86 08 18

-Xavier **BUDA**
Régisseur son
TEL :06 48 32 83 02
MAIL : budaxavier@gmail.com

LES VEHICULES

- 1 voiture de comédiens (place réservée dès 12h)

-1 poids lourd de 10 tonnes : 8m50 de long, 2m55 de large, 3m95 de hauteur (place réservée la veille dès 17h à définir avec le RG)



VIRTUOSES & compagnie

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

LE PLATEAU :

MESURES ET DÉTAILS TECHNIQUES :

Minimum au cadre / rideau
8m ouverture
8m profondeur

Minimum mur à mur
12m ouverture
10m ouverture

Tournette
Diamètre 4m
Poids : 350kg

DIMENSIONS DECORS :

Piano droit :
66cm largeur
130cm hauteur
155cm longueur

Piano à queue :
200cm longueur
150cm largeur
100cm hauteur fermée
190cm hauteur ouvert

Meuble pianothèque
200cm longueur
100cm profondeur
230cm hauteur au plus haut

Lampadaire :
175cm hauteur
40cm empâtement sol

Barque en PVC :
200cm longueur
55cm largeur

Bureau :
100cm largeur 65cm
profondeur 80cm hauteur

Structure lévitation violoniste :
280cm longueur

Structure lévitation piano droit:
310cm longueur

Fenêtre:
150cm largeur
200cm largeur fenêtre ouverte 380cm hauteur
135cm empattement sol avec béquille

Le plateau devra être recouvert d'un tapis de sol noir et propre, s'il y a une pente au plateau merci de nous prévenir.
Merci de prévoir dans les coulisses jardin et cour, une table afin d'y préparer les accessoires de scène. Le plateau sera nettoyé par l'équipe d'accueil en amont de la représentation.
Rideau de scène fonctionnel obligatoire.
Fond noir avec ouverture centrale obligatoire.
4 plans de pendrillons de 3m minimum obligatoire.
Pendant le spectacle, nous manipulons et utilisons du feu à plusieurs reprises. Nos décors et accessoires de scène sont tous traités au produit ignifugé.

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

LE PERSONNEL :

LE PERSONNEL A FOURNIR PAR LE LIEU

LA VEILLE : Prévoir le personnel nécessaire pour le pré-montage :

- Vider le cintre et vérifier son bon fonctionnement, installer les frises et pendrillons selon le plan.
- Positionner les divers projecteurs, les câbler, les tester et les gélatiner.
- Préparer le câblage pour les lyres spot, wash led, projecteurs déco, conformément aux plans qui vous seront fournis.
- Débarrasser le plateau, les dégagements de scène et les accès de tout matériel inutile et susceptible de gêner la mise en place du décor ou de ses fonctionnalités. Prévoir la place pour le stockage des flight-cases vides.
- Réserver les places pour les véhicules de la tournée et positionner les barrières et les plots afin de faciliter la mise à quai du camion.

LE JOUR J :

	DT ou RG	Régisseur plateau	Régisseur Lumière	Electricien	Régisseur Son	Habilleuse
8h à 10h	1	2	1	1	1	1
10h à 12h	1	2	1	1	1	1
12h à 14h	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
14h à 18h	1	2	1	1	1	1
18h à 19h	1	2	1	1	1	1
19h à 20h	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
20h à la fin de la représentation	1	2	1	0	1	1
De la fin de la représentation à la fin du chargement	1	2	1	1	1	1

Attention : les horaires définis du tableau ci-dessus sont indiqués pour une représentation en soirée (après 19h). Pour une représentation en matinée, vous devrez prévoir un début de journée plus tôt (à définir avec le RG) selon les critères techniques de votre lieu et éventuellement prévoir quelques techniciens supplémentaires.

Les deux régisseurs(es) plateaux demandé(e)s seront présent(e)s dès le montage et jusqu'au démontage.
Ils auront différentes missions durant la représentation :
- Installation décors
- Mises pendant le spectacle
- Appui et charge de perches

C'est pourquoi nous demandons des régisseurs plateaux et non des techniciens, il faut que ces personnes soient habituées au changement de décors durant des spectacles.
Nous fournirons des cagoules noires ainsi que des gants, merci de prévenir vos régisseurs de venir avec des maillots manches-longues noir, pantalons noirs et chaussures noires.
Un temps de répétition avec vos régisseurs(es) sera prévu l'après midi

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

LOGES ET COSTUMES :

LOGES ARTISTES ET TECHNICIEN :

		OBSERVATION
LOGES ARTISTES	3	Loge convenablement équipée (voir plus bas)
LOGE TECHNIQUE	1	Si possible prévoir une loge avec douche
LOGE COSTUMES	1	Voir ci-dessous

Merci de vous assurer que les loges soient convenablement nettoyées et chauffées.
Équipements loge artistes : tablette de maquillage avec miroir bien éclairé, d'un point d'eau et d'une douche avec serviette et savon, 2 chaises et un fauteuil ou un canapé, un portant avec cintres, 20 petites bouteilles d'eau.

CATERING (au plus tard 3 heures avant la représentation):

Légumes, fruits frais, salades, charcuterie, fromages, pain, biscuits, chocolat, boissons (eaux, softs, bières, vins...), etc... Merci de privilégier les produits sains, bio et d'éviter les produits industriels. Deux personnes de la compagnie sont végétariens, merci de proposer des légumes sans préparation à base de produits animaliers.

LOGE COSTUMES :

		OBSERVATION
PRESSE VAPEUR	1	Professionnel
TABLE A REPASSER	1	Large avec Janette
PORTANTS AVEC CINTRE	2	De preference roulant

Il est indispensable d'avoir à disposition un lave-linge ainsi qu'un sèche-linge dès le matin pour le nettoyage des costumes, si toutefois le lieu n'est pas équipé ou si les machines ne fonctionnent pas, il vous incombe alors de réserver un pressing, d'y déposer les costumes et de veiller à ce que l'ensemble soit de retour au théâtre à temps pour faire la mise en loge avant l'arrivée des comédiens. Merci de prévoir un local ou une loge suffisamment grande pour que l'habilleuse puisse travailler dans de bonnes conditions. **NETTOYAGE A SEC UNIQUEMENT (sauf chemises).**

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

LE SON :

Toutes les musiques additionnelles sont envoyées par le régisseur son. Après installation et test des lignes en matinée, l'ingé son de la compagnie réalisera la balance avec les artistes dans l'après-midi.

La régie se trouvera en salle au 2/3 de la distance avant-scène-fond de salle et dans l'axe de la scène (impératif). Toutes les alimentations électriques seront aux normes françaises et protégées par un différentiel en bon état de fonctionnement, vérifié par un organisme agréé dans l'année. Sonorisation et éclairage alimentés par deux circuits indépendants.

PA SYSTEM :
La diffusion fournie devra être un système professionnel adapté à la salle, avec une excellente dynamique et capable de couvrir tout le public de manière cohérente et uniforme. **TYPE :** D&B,L ACOUSTICS, ADAMSON, MEYER SOUND.

FOH : CL5, QL1, SQ5, M32 (à Fournir)

MONITORS : 6 Retours identique 15" Type : X15, M2, PS15 R2

Merci de fournir 12 Piles LR6 AA Duracell neuves

Nous fournissons les liaisons et micros HF Instruments (merci de prévenir en cas de plan de fréquences chargés)

Instruments utilisés dans le spectacle (fournis par la compagnie) :
1 piano-à-queue (clavier électrique NORD PIANO dans un piano-à-queue ancien)
1 piano droit (clavier électrique NORD PIANO dans un piano droit ancien)
1 violon
1 saxophone
1 Glass Harp

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

PATCH

	PATCH IN		
1	Piano 1 LEFT	HF EW 500	Fourni
2	Piano 1 RIGHT	HF EW 500	Fourni
3	Piano 2 LEFT	HF EW 500	Fourni
4	Piano 2 RIGHT	HF EW 500	Fourni
5	VIOLON	HF EW 500 + DPA 4060	Fourni
6	GLASS HARPE	HF EW 500 + DPA 4099	Fourni
7	Micro main HF		A Fournir
8	Micro main HF		A Fournir
9	Mac 1	XLR	En régie
10	Mac 2	XLR	En régie
11	Mac 3	DI	En régie
12	Mac 4	DI	En régie

	PATCH OUT	
1	Wedges plan Arrière LEFT	1 X (X15,M2,PS15R2)
2	Wedges plan Arrière RIGHT	1 X (X15,M2,PS15R2)
3	2 Wedges Devant	2 X (X15,M2,PS15R2)
4	2 Wedges Dérrière	2 X (X15,M2,PS15R2)
5		
6		
7	FOH	
8	FOH	

L'ENSEMBLE DES LIGNES SON ET ALIMENTATION ELECTRIQUE DEVRONT ÊTRES OPERATIONNELLES À L'ARRIVÉE DE L'EQUIPE DU SPECTACLE. VOIR LE PLAN DE SCENE CI-APRES.

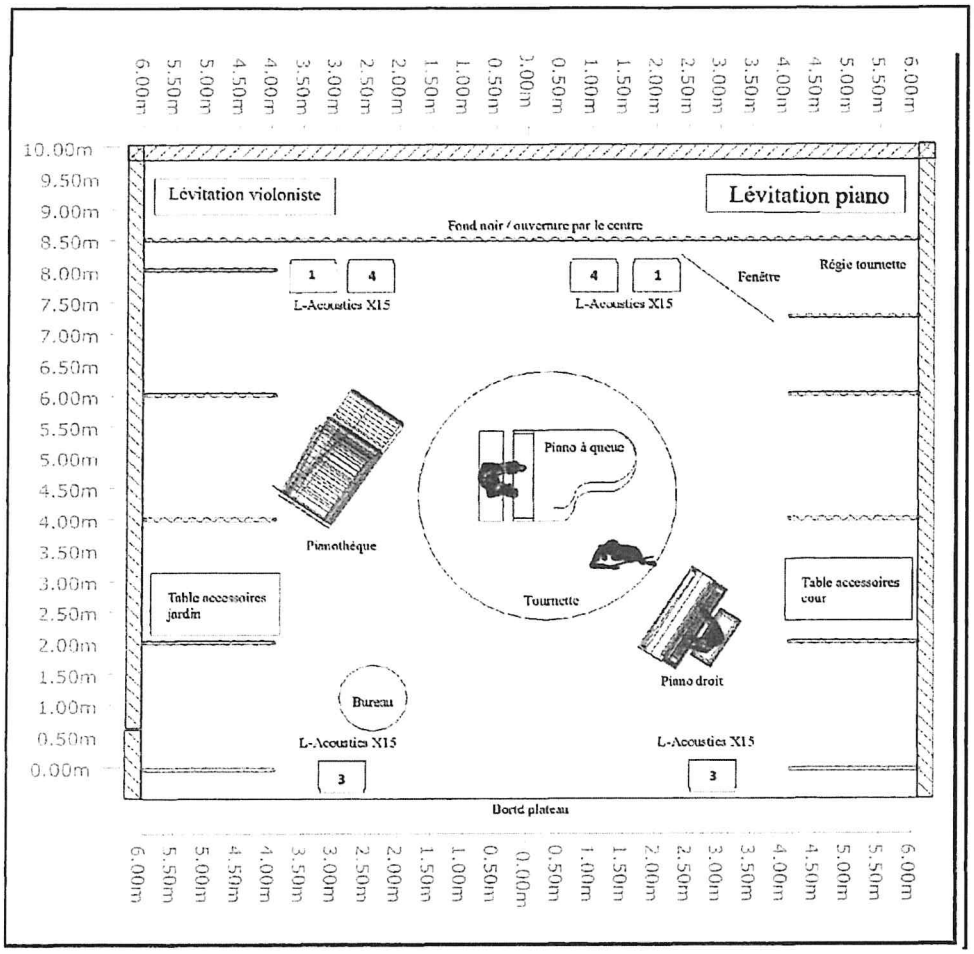
Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

BACKLINE FOURNI PAR LA COMPAGNIE :

		OBSERVATION
PIANO A QUEUE	1	
PIANO DROIT	1	
VIOLON	1	
SAXOPHONE	1	
GLASS HARP	1	

PLAN DE SCÈNE

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU



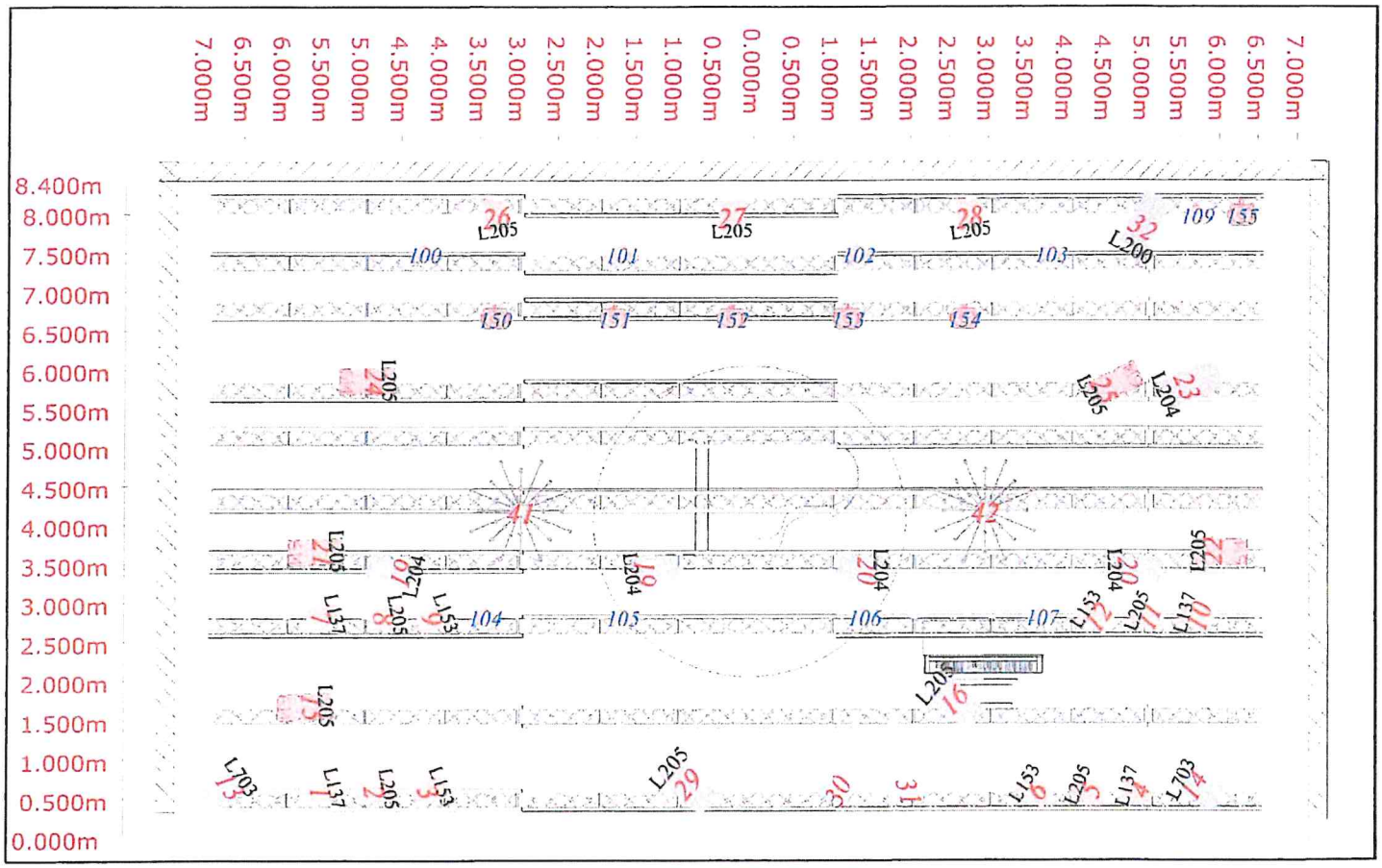
Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

LA LUMIÈRE :

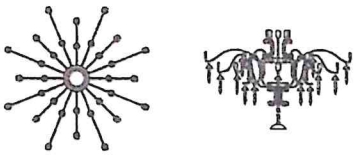
PLAN DE PERCHES

VIRTUOSES & compagnie

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU



Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

Symbol	Name	Count	Notes
	PC 2KW	15	
	613SX	6	
	614SX	5	
	714SX	4	
	PAR 64	2	Lampe CP62
	WASH 15X18	9	Amenés par la Cie
	DAGE HM 3826	6	Amenés pas la Cie
	Lustres chandeliers	2	Amenés par la Cie

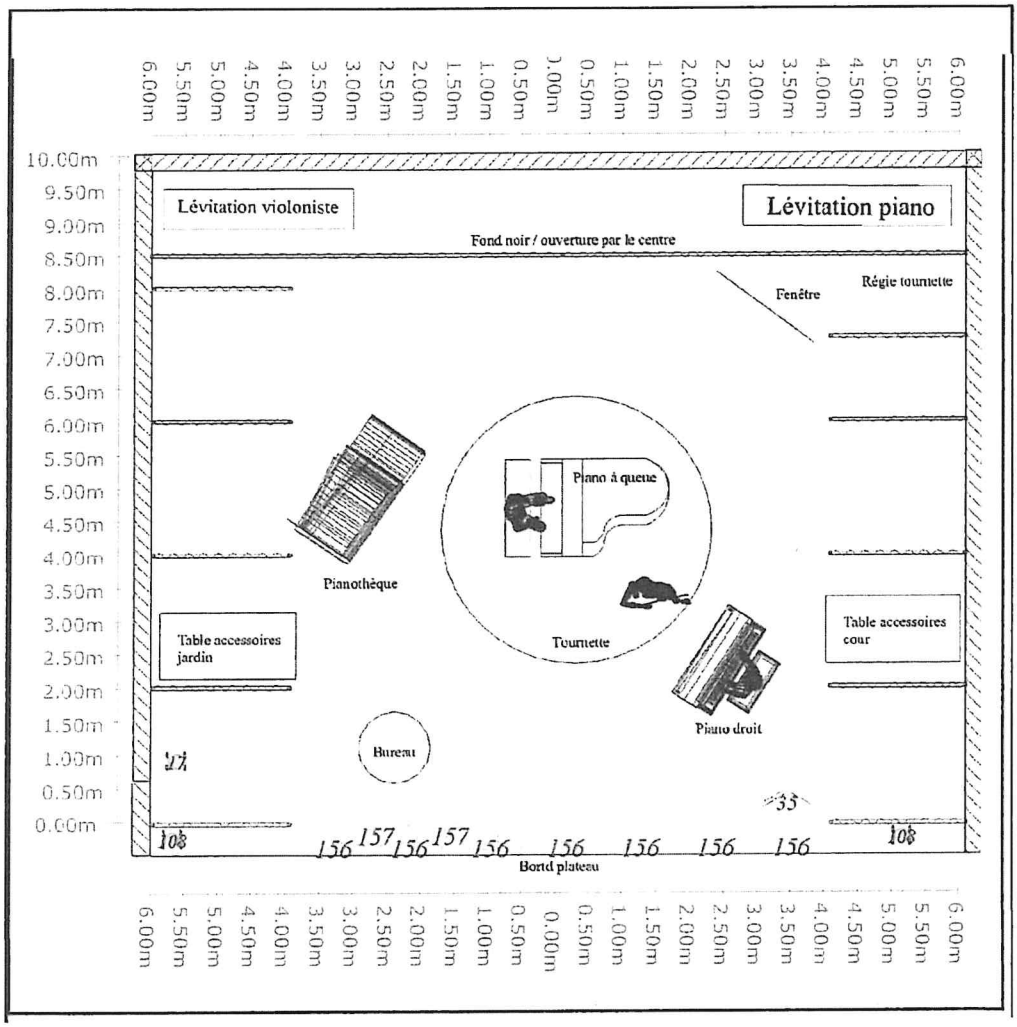
Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

GELATINES	PROJECTEURS			
	PC 2KW	613 SX	614 SX	714 SX
LEE 137	4	X	X	X
LEE 153	4	X	X	X
LEE 200	X	X	X	1
LEE 204	X	4	X	1
LEE 205	7	X	5	2
LEE 703	X	2	X	X

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

PLAN DE SOL

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU



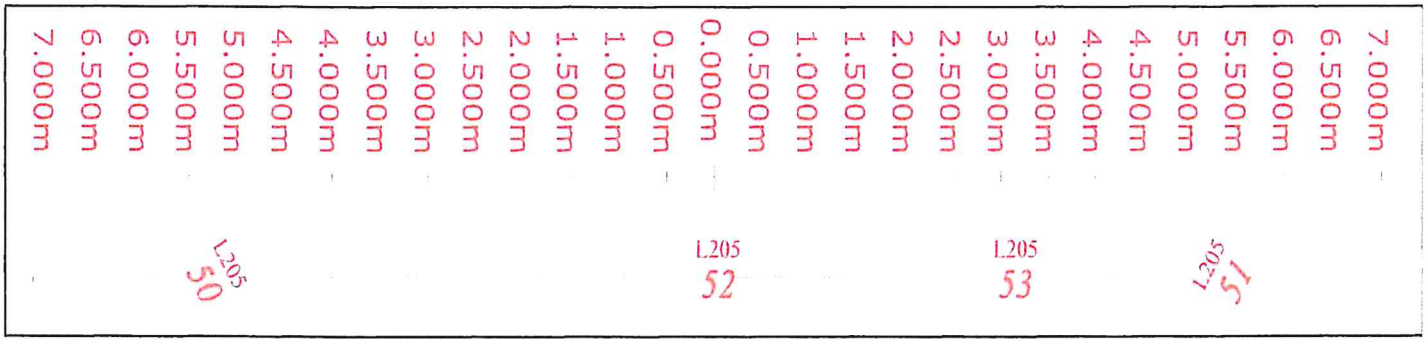
Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

Symbol	Name	Count	Notes
	AMPOULE SUR PIED	1	Amenés par la Cie
	Starway Ariane	9	Amenés par la Cie
	Par led zoom ou wash	3	

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

PLAN DE FACE

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU



Symbol	Name	Count	Notes
	PC 2KW	4	

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

NOTES

Pour les asservis apportés par la compagnie, les câbles d'alimentation et les DMX 3 points sont fournis pour le câblage entre les projecteurs.

Merci de prévoir une arrivée électrique et DMX 3 points sur chaque perche sur lesquelles il y a des asservis ainsi qu'au sol pour les sunstrips.

Prévoir un splitter DMX pour le deuxième univers (asservis)

Machine à brouillard Antari Hazer 500 apportée par la

compagnie

Machine à fumée lourde (X2) apportées par la compagnie

Pupitre : CHAMSYS magicq60 amenée par la compagnie

Le focus sera effectué par le régisseur lumière du spectacle.

Le noir total est obligatoire, merci de camoufler toutes sources lumineuses indésirables.

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU

PLANNING JOURNÉE

Heures	Tâches	Service	Régisseurs de la Cie	Technicien du théâtre
09:00 - 9:30	Get in technique et déchargement camion	Lumière, son, plateau	François et Anthony	2 techniciens lumière 2 régisseurs plateau 1 régisseur son
09:30 - 10h00	Accroche et installation des projecteurs asservis, amenés par la compagnie : 6 lyres spots, 8 wash, 10 sunstrips. Réglage hauteurs des perches	Lumière et cintrier	François	2 techniciens lumières 1 cintrier
09h30 - 10h30	Installation backline et patch	Son	François	1 régisseur son
10h00 - 12h00	Installation plteau et décors	Plateau	Anthony	2 régisseurs plateau
10h30	Repasser et préparer les costumes	Costumier (re)	François	1 Costumier(re)
11:00 - 12:30	Focus lumière	Lumière et plateau	François	2 techniciens lumières et 2 régisseurs plateau
12:30 - 14:30	Patch et test asservis. Encodage lumière.	Lumière	François	
13:00 - 14:00	Pause et Repas du personnel du théâtre			Tous
14:00	Arrivée des artistes.	Artistique	François	
14:30 - 16:00	Service son : balance son.	Son, artistique		1 régisseur son
14:30 - 16:00	Installation décors et accessoires de scène	Plateau	Anthony	2 régisseurs plateau
16:00 - 17:00	Répétition avec les régisseurs plateaux du lieu	Plateau	Anthony	2 régisseurs plateau
16:30 - 18:00	Filage technique	Lumière, son, artistique	François, Anthony	1 technicien lumière, 2 régisseurs plateau,
18:00	Pause repas / catering et préparation artistique			
18:00	Clean plateau par service théâtre. Fermeture rideau	Plateau		1 technicien plateau
18h30	Pause et Repas du personnel du théâtre			1 technicien lumière 1 technicien plateau 1 technicien son
20:00	Entrée du public	Lumière, son, plateau, artistique	François, Anthony,	1 technicien plateau 1technicien son 1 technicien lumière
20:30	Début du spectacle	Lumière, son, plateau, artistique	François, Anthony	1 technicien plateau 1technicien son 1 technicien lumière
22:00	Fin du spectacle.	Lumière, son, plateau, artistique	François, Anthony	1 technicien plateau 1 technicien son 1 technicien lumière
22:00 - 23:30	Démontage et chargement camion.	Lumière, son, plateau	François, Anthony	2 techniciens lumière 2 techniciens plateau 1 technicien son 1 cintrier
22:00 - 23:00	Démaquillage artistes	Artiste		
23:30	Repas d'après spectacle			
00:00	Départ régisseurs et artistes			

Le spectacle jouant l'après-midi, l'arrivée de la technique se fera à 8h.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires :

CLION François :
TEL : 07 66 02 05 36
MAIL : technique@lesvirtuoses.com

VIRTUOSES & compagnie

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**PC2025_CC014**
Objet :	**Décision de Monsieur le Maire - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "Les Virtuoses" du 26/10/2025 à 20h30**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	954 o
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : doc07099120250717142139.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20250703-PC2025_CC014-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	7.4 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 juillet 2025 à 15h02min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 juillet 2025 à 15h03min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 juillet 2025 à 15h03min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 juillet 2025 à 22h50min59s	Reçu par le MI le 2025-07-17